Image not found or type unknown

Résiliation sans frais contrat mobile

Par **Popeye76120**, le **10/08/2016** à **15:16**

Bonjour,

j'avais deux forfaits mobiles chez un opérateur mobile. Le service ne fonctionnant pas bien, j'ai effectué un courrier en AR afin d'obtenir une résiliation sans frais. N'ayant pas de réponse, j'ai contacté le service client qui m'a précisé qu'il ne pouvez pas résilier sans frais.
Un mois plus tard, les problèmes techniques continuait j'ai effectué une deuxième courrier avec AR pour demander une résiliation sans frais. Au départ, même situation, le service client me dit que ce n'est pas possible. Puis quelques jours plus tard je reçoit un SMS me précisant que la résiliation de mon contrat a bien été prise en compte. je contact alors le service client qui me confirme qu'il s'agit d'une résiliation sans frai que je vais recevoir un courrier de confirmation. Mais je ne reçoit pas ce courrier mais une facture avec des frais de résiliation!

En résumé, j'ai fait une demande de résiliation sans frais pour problème technique et je me retrouve avec une résiliation avec frais!!!

Comment puis je résoudre ce problème sachant qu'il n'est pas possible de contacter le service client ou une personne en mesure de comprendre et répondre ?
Quel argumentation juridique puis faire valoir?

Merci.

Par **PratchettT**, le **10/08/2016** à **15:52**

Bonjour, êtes-vous encore engagé chez cet opérateur ? Si oui, généralement, il y a toujours des frais de résiliation, sauf s'il vous reste peu de temps et qu'un nouvel opérateur prend ces derniers en charge. Sinon, vous résiliez quand vous voulez.

Par **Popeye76120**, le **10/08/2016** à **15:54**

oui, j'étais encore engagé, d'ou ma demande de résiliations sans frais pour problème technique et non respect de leurs engagements.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés